

**Voici nos observations concernant le compte-rendu du Conseil Régional de la réunion de concertation et du comité de suivi des dessertes ferroviaire du 27 avril 2022 accompagné du support de présentation du projet de nouvelle gamme tarifaire régionale du 10 mars dernier.**

**Notre remarque préliminaire :**

Nous adressons nos remerciements pour la prise en compte par le Conseil Régional des concepts du GART et de la FNAUT (nous sommes effectivement opposés à l'instauration de la gratuité), ainsi que pour l'étude de certaines de nos propositions (carte ZOU 40/60). Nous comprenons le souci de rester à recettes constantes, et sommes persuadés que nos demandes ci-dessous le permettront.

**1°) Question sur un point du compte-rendu du Conseil Régional :**

*« Par contre, d'autres usagers occasionnels, dont les porteurs de cartes commerciales SNCF (désormais non acceptées) souscrivent à la carte régionale et voyagent seuls, à 2 ou à 3 à 40% de réduction. Perte supplémentaire : -1,1 M€ »*

Or les porteurs de carte commerciale SNCF avaient déjà cette réduction, ce n'est donc pas une perte supplémentaire. Nous retenons, d'après ces chiffres reçus, que la perte de recette en maintenant la carte ZOU à 40% est de 400 000€ et non 1 500 000 €.

**2°) Question sur deux points ne figurant pas dans les comptes rendus du Conseil Régional :**

- ⇒ Qu'en est-il du tarif enfant 4 à 12 ans 50% de réduction ? Ce point ne figure sur aucun document de « consultation », ce sont des mails officiels qui nous ont informés de cette mesure de la NGT. Si cette mesure n'est pas abrogée, elle se doit d'être au compte-rendu.
- ⇒ Qu'en est-il du prix minimum en tarif plein des trajets courts TER actuellement à 1,30€ ? Passer de 1,30€ à 2,10€ est assez d'importance pour figurer au compte-rendu.

**3°) Notre demande, nos propositions :**

- ⇒ La remise de 30% de la future carte ZOU commerciale est insuffisante pour être attractive : la porter à 40% minimum afin de moins pénaliser ses usagers bénéficiant ce jour de 50%, en rappelant le tarif kilométrique très chers des TER (plus chers que nombre de TGV entre Marseille et Nice qui eux garantissent une place assise) et les fréquentes mauvaises conditions de transport (voyages debout par manque de place/manque de voitures).

- ⇒ Les voyages par 10 devraient conserver une durée de validité de 4 mois minimum comme actuellement et non 1 mois, avec une remise de 60% minimum, afin de ne pas pénaliser exagérément les usagers concernés bénéficiant ce jour de 75%. (30% : aucun intérêt.)
- ⇒ Accord indispensable avec la SNCF et Régions de France pour rétablir la réduction permises par les carte avantage SNCF (jeunes, seniors, WE, famille) sur tous les trains de notre pays.
- ⇒ Maintien indispensable du tarif enfant 4 à 12 ans 50% de réduction, cumulable avec toutes les autres réductions.
- ⇒ Ne pas appliquer l'augmentation du prix minimum des trajets courts TER à 2,10€ pour les TER et les CP, car non justifiée, et nécessité d'inciter au train par rapport au car ou au bus sur les mêmes trajets.
- ⇒ **Toutes les autres mesures de la Nouvelle Gamme Tarifaire vont dans le bon sens, et sont tout fait complémentaires avec nos demandes ci-dessus : si la NGT peut être appliqué dès 2023 en incluant nos propositions ci-dessus, il y aura alors consensus et vrai attractivité sans perte au feu. Nous sommes persuadés que la transformation de la carte ZOU 50/75 en carte ZOU 40/60 apportera suffisamment de recettes sans décourager ses porteurs pour mettre en œuvre les nouveaux tarifs sociaux et attractifs de la NGT de manière complémentaire à nos recommandations ci-dessus.**

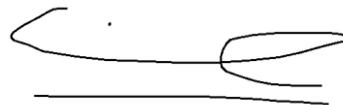
Fait à Marseille, le 4 aout 2022.

Philippe CRETIN



Président de la FNAUT-PACA

Jean-Michel PASCAL



Secrétaire Général de la FNAUT-PACA